

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 avril 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Philippe GINOX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Amapola VENTRON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS 007-9653/21/BM

■ Approbation d'un avenant au contrat de colocation d'espace de baies informatiques dans le datacenter TDF pour l'hébergement des serveurs de la Métropole Aix-Marseille-Provence MET 21/18734/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération n°2015-B692 du 17 décembre 2015, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, aux droits de laquelle vient désormais la Métropole Aix-Marseille-Provence, a décidé la signature d'un contrat de colocation de 3 ans renouvelable par tacite reconduction, par périodes successives d'un an, pour l'hébergement de ses équipements informatiques dans le datacenter de TDF situé sur le plateau de l'Arbois (Réaltor).

L'intérêt de cette location réside dans la mutualisation des différents équipements permettant le bon fonctionnement des équipements informatiques : électricité, climatisation, accès au très haut débit, contrôle des accès physiques aux équipements.

La Métropole Aix-Marseille-Provence dispose, dans le datacenter TDF, d'un espace de 3 baies de format 47U 600x1200 de 3 kVA chacune pour l'hébergement de ses équipements.

Ce contrat a fait l'objet d'un avenant par délibération FAG 012-1543/17/BM du 9 février 2017, pour le prêt de PDU (Power Distribution Unit) supplémentaires.

Aujourd'hui la Métropole souhaite ajouter, dans cet espace d'hébergement, une 4^{ème} baie pour une durée de 5 ans.

Compte tenu de l'objet et des objectifs poursuivis par l'utilisation de cet espace d'hébergement, la Métropole souhaite, par voie d'avenant, ajouter une baie supplémentaire à la commande pour une durée de 5 ans, renouvelable par tacite reconduction par périodes successives d'un an.

Signé le 15 Avril 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 21 avril 2021

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2015-B692 du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix du 17 décembre 2015 approuvant le contrat de colocation proposé par TD ;
- La délibération FAG 012-1543/17/BM du Bureau de la Métropole du 9 février 2017 approuvant l'avenant au contrat de colocation d'espaces de baies de stockage dans le Datacenter de TDF ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de disposer d'un espace d'hébergement pour les équipements informatiques de la Métropole dans 4 baies situées dans le datacenter de TDF
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence reste propriétaire de ses équipements et en assure elle-même la maintenance,
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite souscrire un nouveau bon de commande auprès de TDF.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'ajout d'une baie supplémentaire soit un coût de mise en service de 1561 euros, un loyer mensuel récurrent supplémentaire de 702 euros avec des frais d'électricité pour un montant forfaitaire mensuel de 387 euros, portant le loyer mensuel à 4 468 euros.

Article 2 :

Est approuvé l'avenant 2 au contrat ci-annexé.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant.

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 21 avril 2021

Article 4 :

Les crédits nécessaires, sont inscrits au budget 2021, Fonction 011 – Nature 6132 - Sous Politique A290, pour un montant annuel, hors révision tarifaire annuelle.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Métropole numérique,
Politique publique de la donnée,
Parcours usager

Arnaud MERCIER